

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille onze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Luc HADJADJ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Alain FAUCHER, Patrick DESCHARLES, Catherine GAUTHIER, Philippe STEYEART, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 094 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RACORDEMENT DE LA ZAE DU THEIL A LA FIBRE OPTIQUE – DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DORSAL EN TANT QUE MEMBRE ASSOCIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre du développement économique communautaire, la Communauté de Communes est soucieuse de disposer d'infrastructures et d'un réseau pertinents en matière de haut-débit.

Le syndicat mixte DORSAL intervient sur l'ensemble du territoire de la Région Limousin. Il est chargé de la réalisation et de la gestion d'infrastructures haut-débit et assure la densification de ces infrastructures ainsi que leur adaptation à l'évolution des besoins et des technologies.

La Communauté de Communes souhaite se rapprocher de DORSAL pour bénéficier de son expérience et devenir membre associé du syndicat mixte.

Selon les dispositions de l'article 4 des statuts de DORSAL, la qualité de membre associé permet d'être informé de la tenue des réunions du comité syndical et d'y prendre la parole sur autorisation du Président à condition d'en avoir fait la demande préalable. Le membre associé peut demander que certaines questions soient inscrites à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical. De même, il peut être consulté avant la réunion du comité syndical sur chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. Le membre associé n'a pas de droit de vote. Il peut être invité par le Président à participer à certaines délibérations du comité syndical avec simple voix délibérative. Enfin, le membre associé peut soumettre à DORSAL une demande de développement du réseau du syndicat, sous réserve que cette demande ne déséquilibre pas les conditions d'exploitation du réseau ou ne compromette pas les intérêts de DORSAL.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de se prononcer favorablement pour que la Communauté de Communes devienne un membre associé de DORSAL, au sens des dispositions statutaires du syndicat mixte,

Approuve les statuts du Syndicat mixte DORSAL visés en tête de la présente

Autorise Monsieur le Président à saisir DORSAL aux fins de demander l'adhésion de la Communauté de Communes en tant que membre associé du syndicat mixte

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 07.07.2011

Publié ou notifié

Le : 08.07.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2011-094-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-RACCORDEMENT DE LA ZAE DU THEIL A LA FIBRE OPTIQUE-DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DORSAL EN TANT QUE MEMBRE ASSOCIE

Date de transmission de l'acte : 11/07/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2011

Numéro de l'acte : 2011-094 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110708-2011-094-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire